



ACADÉMIE
DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité



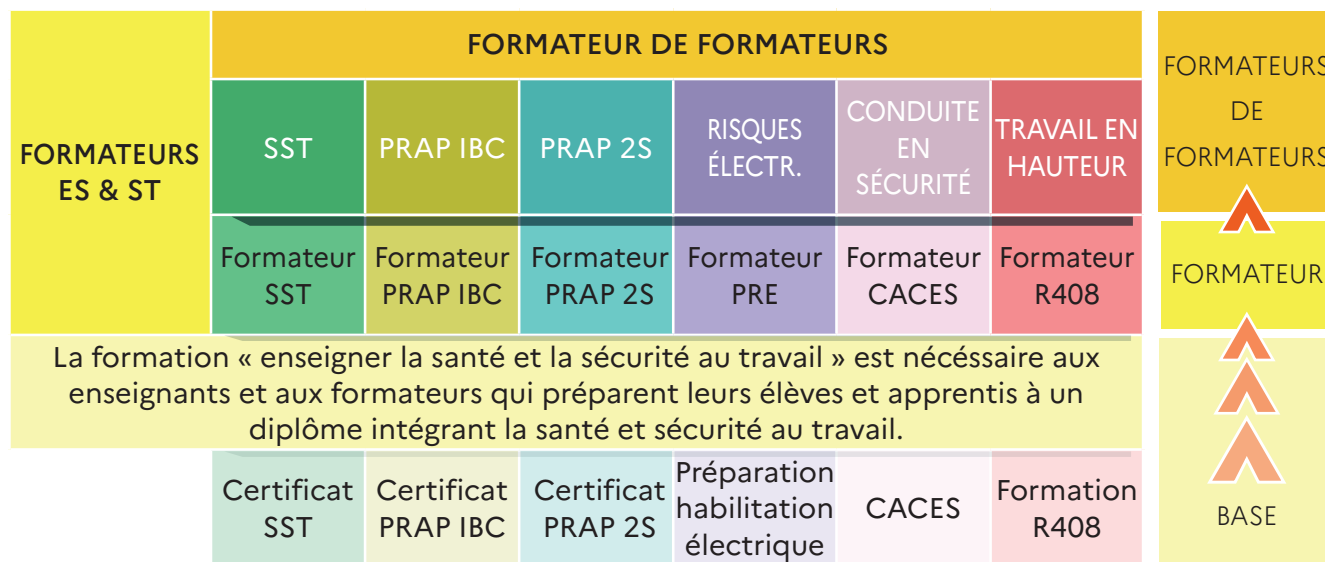
LES FORMATIONS DES ENSEIGNANTS EN **SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**



SOMMAIRE

- Fiche N° 1 Enseigner la santé et la sécurité au travail - ES & ST
- Fiche N° 2 Dispositif TutoPrév'
- Fiche N° 3 Sauvetage secourisme du travail - SST
- Fiche N° 4 Prévention des risques liés à l'activité physique (Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau) - PRAP IBC
- Fiche N° 5 Prévention des risques liés à l'activité physique (Sanitaire et Médico-social) - PRAP 2S
- Fiche N° 6 Prévention des risques électrique - Prévention des risques électriques - PRE
- Fiche N° 7 Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention - CACES
- Fiche N° 8 Travail en hauteur - R 408
- Fiche N° 9 Prévention des risques biologiques professionnels - RB

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES FORMATIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



→ <https://www.esst-inrs.fr/>

LEXIQUE

SST : sauveteur secouriste du travail
PRAP : prévention des risques liés à l'activité physique
IBC : industries, BTP, commerce et activités de bureau
2S : sanitaire et médico-social

PRE : prévention des risques électriques
CACES : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
TH : travail en hauteur
RB : prévention des risques biologiques professionnels



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉDITO

« Les 18-24 ans ont près de 2 fois plus d'accidents du travail que la moyenne des salariés ». Quel que soit le métier, le taux d'accidents du travail est particulièrement élevé pour les jeunes et les nouveaux embauchés (source : statistiques annuelles d'Accidents du Travail de la CNAMTS).

La préparation de diplômes professionnels comprend des stages ou des périodes de formation en entreprises. Les élèves, étudiants et apprentis doivent être formés à la démarche de prévention des risques professionnels au plus tôt : la première expérience professionnelle est déterminante pour commencer à appréhender les risques.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a signé un accord de partenariat avec la direction des risques professionnels de la sécurité sociale, décliné dans chaque académie par une convention régionale. Celle-ci a pour objet de renforcer l'enseignement de la santé et sécurité au travail en direction des différents apprenants de la voie professionnelle et technologique.

Aider les jeunes à développer des compétences en prévention des risques dans de bonnes conditions est un enjeu majeur de la formation initiale, favorisant leur insertion professionnelle.

Aussi, tous les acteurs de l'établissement ont vocation à s'impliquer dans la prévention des risques professionnels. Les enseignants doivent intégrer dans leurs pratiques pédagogiques les concepts et méthodes de la santé et sécurité au travail, notamment au travers de projets pédagogiques.

→ <https://eduscol.education.fr/cid93020/l-enseignement-de-la-sante-et-securite-au-travail.html>

Pour intégrer cette démarche de prévention dans la formation des élèves, les enseignants ont besoin eux-mêmes d'intégrer une « culture de la prévention » et une approche de la santé et sécurité au travail. Pour cela, un dispositif de formation est proposé dans chaque académie. Il comprend un module généraliste d'approche de la prévention (ES & ST) ainsi que d'autres modules plus spécifiques : sauvetage secourisme du travail (SST), prévention des risques liés aux activités physiques (PRAP), utilisation ou au montage/démontage d'échafaudages (R408), prévention des risques électriques (PRE), conduite d'engins de manutention (CACES), prévention du risque biologique (RB).

Ce fascicule a pour objectif de présenter l'ensemble des formations proposées dans l'académie de Dijon.

Le groupe de pilotage ES & ST

ES
&
ST

ENSEIGNER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

30 heures
en continu ou discontinu

OBJECTIFS DE FORMATION

Former des professeurs capables

- d'intégrer la maîtrise des risques professionnels dans les enseignements,
- de transférer les compétences en santé & sécurité au travail inscrites dans les référentiels des diplômes pour « faire de chaque titulaire d'un diplôme professionnel un acteur de sa situation de travail avec des objectifs de sécurité, de santé et d'efficacité au travail ».



QUI PEUT SE FORMER ?

- tout personnel enseignant de l'enseignement professionnel ou technologique de l'Éducation nationale
- les futurs formateurs (SST, PRAP, CACES, PROE, TH, RB)

CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 : compétences en prévention (18 h) :

- comprendre les enjeux de l'ES & ST
- s'approprier la démarche d'analyse des risques professionnels avec une séquence d'observation en entreprise.

Module 2 : compétences en pédagogie de la prévention (12 h) :

- Intégrer la santé et la sécurité au travail dans sa pédagogie.

Formateurs académiques :

■ Marie-Laure Alandete
marie-laure.alandete@ac-dijon.fr

■ Sylvie Fossurier
Sylvie.Fossurier@ac-dijon.fr

■ Marie-Claude Relin
m-claude.relin@ac-dijon.fr

■ Frédérique Bonnefoy
Frederique.Bonnefoy@ac-dijon.fr

■ Alain Margueritte
alain.margueritte@ac-dijon.fr

■ Frédéric Rousseau
frederic.rousseau@ac-dijon.fr

■ Émilie Debrosse
Emilie.Debrosse@ac-dijon.fr

■ Marion Mazon
marion.Lafont-Rapnouil@ac-dijon.fr

■ Marie Tuan
marie.tuan@ac-dijon.fr



TUTO PRÉV'

DISPOSITIF TUTOPRÉV'

TutoPrév' est un dispositif mis en place par l'INRS à destination des lycéens, des apprentis et des entreprises pour intégrer la prévention des risques dès la formation initiale et aider la personne accueillant un nouvel embauché à évaluer ses connaissances sur le sujet.

Ce dispositif se décompose en 2 outils :

➤ LES TUTOPRÉV' ACCUEIL

➔ Ce dispositif est destiné aux tuteurs, supérieurs hiérarchiques, maîtres d'apprentissage qui accueillent un nouvel embauché. Il permet de vérifier quels sont les acquis du nouvel embauché en matière de santé et sécurité au travail et à repérer les connaissances complémentaires qui lui seront nécessaires.



➤ LES TUTOPRÉV' PÉDAGOGIE

➔ Ce dispositif s'adresse aux enseignants de lycée professionnel ou de CFA (centres de formation d'apprentis). Il contient des ressources pédagogiques et des supports d'observation pour aider le lycéen ou l'apprenti à repérer les situations à risque en entreprise.



Secteurs d'activités	TutoPrév' accueil	TutoPrév' pédagogie
La maintenance industrielle	✓	✓
La réparation automobile	✓	✓
Le BTP	✓	✓
La logistique	✓	✓
Le transport routier de marchandises	✓	✓
L'aide à la personne	✓	✓
Les métiers de l'énergie du bâtiment	✓	

Niveaux de formations	Contenus
TUTOPRÉV' MODULE 1 durée : 3 heures	<ul style="list-style-type: none"> ➔ découvrir les supports pédagogiques « TutoPrev' » en lien avec le secteur d'activité et appréhender leurs utilisations ; ➔ innover pour permettre un transfert des savoirs et savoir-faire vers un plus grand nombre notamment dans la relation école-entreprise et dans les parcours vers l'emploi.
TUTOPRÉV' MODULE 2 durée : 3 heures	<ul style="list-style-type: none"> ➔ bilan et retour d'expérience des équipes pédagogiques ; ➔ échange entre acteurs enseignants et professionnels.

Formateurs académiques :

■ **Frédérique Bonnefoy**
Frederique.Bonnefoy@ac-dijon.fr

■ **Alain Margueritte**
alain.margueritte@ac-dijon.fr

■ **Frédéric Rousseau**
frederic.rousseau@ac-dijon.fr

■ **Émilie Debrosse**
Emilie.Debrosse@ac-dijon.fr

■ **Marion Mazon**
marion.Lafont-Rapnouil@ac-dijon.fr

■ **Marie Tuan**
marie.tuan@ac-dijon.fr



SST

SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

➤ OBJECTIFS DE FORMATION

- ➔ Former des formateurs sauveteurs-secouristes du travail capable de former des élèves et étudiants en sauvetage-secourisme du travail ;
- ➔ Maintenir et actualiser les compétences des formateurs sauveteurs-secouristes du travail.



➤ QUI PEUT SE FORMER ?

- ➔ Tout personnel enseignant ou personnel infirmier de l'Éducation nationale.

Niveaux de formation	Contenus
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL Modalité : aucune. Durée de la formation : 12 heures.	Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours. Repérer les situations dangereuses dans son entreprise. Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection. ➤ Durée de la formation : 12 heures
FORMATEUR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL Modalité : remplir l'une de ces conditions : ➔ être titulaire du certificat de SST ou APS (Acteur Prévention Secours) en cours de validité ; ➔ justifier d'une formation ESST module 1.	Former, maintenir et actualiser les compétences des sauveteurs secouristes du travail de base particulièrement ceux intervenant en CAP et en bac pro (conformément aux programmes de Prévention Santé Environnement ou aux référentiels de compétences professionnelles). ➤ Durée de la formation : 48 heures minimum, y compris le contrôle de l'aptitude pédagogique des formateurs.

Formateurs académiques :

■ Laurent Dion
laurent.dion@ac-dijon.fr

■ Sébastien Iannella
sebastien.iannella @ac-dijon.fr

■ Aline Loisy
aline.loisy@ac-dijon.fr

■ Fatima Vollot
fatima.vollot@ac-dijon.fr



PRAP IBC

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE EN MILIEU PROFESSIONNEL

INDUSTRIE, BTP, COMMERCE ET ACTIVITÉS
DE BUREAU



OBJECTIFS DE FORMATION

ACTEUR PRAP IBC

→ Permettre au personnel d'être acteur de sa propre prévention mais aussi devenir acteur de la prévention de son environnement dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des activités de bureau.

FORMATEUR PRAP IBC

→ Former des formateurs capables de former des élèves et étudiants futurs acteurs de la prévention des risques liés à l'activité physique dans l'environnement de travail.

→ Maintenir et actualiser les compétences des formateurs PRAP IBC



QUI PEUT SE FORMER ?

→ Tout personnel de l'Éducation nationale.

Niveaux de formation	Contenus
ACTEUR PRAP IBC Modalités : être en bonne condition physique.	Contribuer à la mise en œuvre de la PRAP dans l'environnement de travail en proposant des améliorations techniques ou organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il est possible d'agir. ➤ Durée de la formation : 14 heures de formation dispensée en 2 jours
FORMATEUR PRAP IBC Modalité : remplir l'une de ces conditions : ➔ être titulaire des certificats d'acteurs PRAP, ayant les capacités physiques nécessaires pour effectuer les techniques de manutention manuelle inscrites au programme ➔ justifier de la formation ES & ST module 1.	Faire acquérir aux élèves et étudiants les compétences leur permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur environnement de travail. ➤ Durée de la formation : 35 heures sur 5 jours (2 jours + 3 jours espacés d'un mois) ➤ Maintien et actualisation des compétences : 21 heures tous les 3 ans.

Formatrices académiques :

■ Véronique Bon
veronique.bon@ac-dijon.fr

■ Marie Tuan
marie.tuan@ac-dijon.fr



PRAP 2S

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE EN MILIEU PROFESSIONNEL

SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

OBJECTIFS DE FORMATION

ACTEUR PRAP 2S

→ Rendre tous les acteurs capables de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir



FORMATEURS PRAP 2S

→ Rendre les formateurs PRAP2S capables d'organiser, d'animer et d'évaluer une formation-action des « futurs » salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

QUI PEUT SE FORMER ?

→ Tout personnel enseignant de l'éducation nationale.

Niveaux de formation	Contenus
ACTEUR PRAP 2S Modalité : être en bonne condition physique.	Acquérir les compétences permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans le futur environnement de travail ➤ Durée de la formation : 24 heures
FORMATEUR PRAP 2S Modalités : ➔ être titulaire des certificats acteurs PRAP, ayant les capacités physiques nécessaires pour effectuer les techniques de manutention manuelle inscrites au programme. ➔ justifier de la formation ES & ST module 1.	➔ Accompagner l'établissement dans la mise en œuvre des formations PRAP. ➔ Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail pour proposer des pistes d'améliorations. ➔ Organiser, animer et évaluer une formation PRAP pour des élèves. ➤ Durée de la formation : 42 heures minimum : réparties en deux périodes (21h+ 21h) espacées de 3 semaines environ. ➤ Maintien et actualisation des compétences : 21 heures de formation de MAC par période de 3 ans.

Formateur académique :

■ Élie Laffage

elie.laffage@ac-dijon.fr

PRÉ

PRÉVENTION DES RISQUES ÉLECTRIQUES



OBJECTIFS DE FORMATION

Conformément à la norme NFC 18-510 version 2012 et son amendement A1 de février 2020 :

- **BASE** : former les professeurs qui sont susceptibles d'être en présence du risque électrique au cours de leur activité professionnelle.
- **Formateur** : former des professeurs capables d'enseigner la PRÉ prévue dans les référentiels de formation pour les sections et niveaux concernés, dans le but d'effectuer la préparation à l'Habilitation électrique.

QUI PEUT FORMER ?

- Tout personnel intervenant dans une formation éducation nationale intégrant une séquence de PRÉ.

Niveaux de formation	Contenus
BASE En fonction des spécialités, sections et des niveaux (voir référentiel)*	Mettre en œuvre des mesures de prévention des risques électriques. ➤ Durée de la formation : 6 à 12 heures, en fonction du niveau préparé.
FORMATEUR Modalités : ➤ justifier de la formation ES & ST module 1.	Animer les formations de prévention des risques électriques. ➤ Durée de la formation initiale : 24 heures. ➤ Durée de la formation de recyclage : 12 heures. ➤ Mise à niveau des connaissances : tous les 3 à 5 ans.

Formateur académique :

- **Thierry Larive**
thierry.larive@ac-dijon.fr
- et toute une équipe de formateurs répartis dans l'académie.

LIEN ?

*Spécialités concernées : toutes les formations technologiques et professionnelles.

Consulter le RÉFÉRENTIEL DE FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES D'ORIGINE ÉLECTRIQUE des élèves et étudiants préparant les diplômes de l'Éducation nationale.

<http://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr/sti/files/textes/245-referentiel-de-formation-la-prevention-des-risques-electriques-juin-2013.pdf>



CACES

CERTIFICAT D'APTITUDE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION

Recommandation R 489

OBJECTIFS DE FORMATION

- Être capable d'enseigner la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté aux élèves/apprentis, afin qu'ils maîtrisent la conduite en sécurité des chariots.



QUI PEUT SE FORMER ?

- Tout personnel enseignant de l'Éducation nationale dans la section des bâtiments et travaux publics, de la logistique et du transport.

Niveaux de formation	Contenus
<p>Délivrance d'une attestation de formation à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.</p> <p>Recommandations CNAMTS R 489</p> <p>Ressources INRS ED 856</p> <p>Modalités : toute personne débutante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Réaliser des opérations de chargements et déchargements de véhicules, les opérations de stockage et déstockage, de transit de charges en intérieur ou à l'extérieur avec différents types de chariots. → Assurer la maintenance de 1^{er} niveau. → Rendre compte des anomalies. ➤ Durée de la formation : 18 heures (équipe de 4 personnes).
<p>Maintenir et actualiser les compétences</p> <p>Modalités : toute personne expérimentée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée de la formation : 6 heures (équipe de 4 personnes).

Formateur académique :

■ Thierry Cellier
thierry.cellier@ac-dijon.fr

R 408 TRAVAIL EN HAUTEUR

OBJECTIFS DE FORMATION



- Former des moniteurs ayant des compétences en prévention des risques liés au montage, à la réception, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.
- Former des acteurs de prévention en matière de montage et démontage en sécurité des différents types d'échafaudages de pied, ainsi qu'à l'utilisation et le contrôle des éléments de sécurité (harnais, échelles, PIR, PIRL).

QUI PEUT SE FORMER ?

- Tout personnel enseignant de l'Éducation nationale dans les sections du bâtiment et travaux publics.

Niveaux de formation	Contenus
UTILISATEUR Annexe 5 R 408	Accéder, circuler et travailler en sécurité sur un échafaudage. ➤ Durée de la formation : 4 heures.
FORMATEUR Annexes 3, 4 et 5 R 408 Modalité : justifier de la formation ES & ST, module 1.	→ Former les utilisateurs d'échafaudage à son montage, démontage, réception et utilisation suivant la recommandation R408 → Dispenser la formation de base. ➤ Durée de la formation : 24 heures.
MONTEUR ET UTILISATEUR Annexes 3 et 5 R 408	→ Monter démonter un échafaudage en sécurité. → Accéder et circuler en sécurité sur un échafaudage. → Maintenir un échafaudage en sécurité. → Signaler les situations dangereuses. ➤ Durée de la formation : 18 heures.

Formateurs académiques :

- Ludovic Ladurée
ludovic.laduree@ac-dijon.fr
- Philippe Lainé
philippe.laine@ac-dijon.fr

▶ **RB**

PRÉVENTION DES RISQUES BIOLOGIQUES



▶ OBJECTIFS DE FORMATION

- Sensibiliser les professeurs des filières technologiques et professionnelles à la démarche de prévention et d'analyse du risque.
- Actualiser les pratiques de prévention des risques biologiques et autres risques majeurs liés aux situations d'apprentissages et/ou professionnelles.

▶ QUI PEUT SE FORMER ?

Tout personnel enseignant ou personnel technique de laboratoire de l'éducation nationale :

- en lycée technologique, dans les formations « sciences et technologies de laboratoire » et « biologie - génie biologique »,
- en lycée professionnel, dans les filières médico-sociale, paramédicale, des soins personnels, de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement, des bio-industries et des services aux collectivités.

Niveaux de formations	Contenus
FORMATION INITIALE niveau 1 (parcours m@gistère)	Il permet d'acquérir les bases pour : <ul style="list-style-type: none"> → appréhender le vocabulaire de prévention, → connaître les agents biologiques, leur dangerosité et leur mode de transmission, → comprendre la hiérarchie et l'architecture des textes juridiques.
FORMATION D'APPROFONDISSEMENT niveau 2 (6H)	Il permet d'approfondir les notions acquises précédemment pour : <ul style="list-style-type: none"> → perfectionner les connaissances sur certains agents biologiques, → mettre en œuvre la démarche de prévention, → savoir utiliser les textes juridiques.

Formateurs académiques :

■ Charline Petit

charline.petit@ac-dijon.fr

■ Patrick Meunier

patrick.meunier@ac-dijon.fr